

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**
représentée par son président, Monsieur David ROTH
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78440591200022

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 717 218 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 295 800 €, le solde restant s'élève à 421 418 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 72 500 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 789 718 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **910 872 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PARACHUTISME

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PARACHUTISME
62; Rue de Fécamp
75012 PARIS

Fait à Paris le 29 JUIN 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFÈVRE

26/06/2017
VISE LE 26/06/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101305296

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère

Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en accordant une attention particulière aux publics prioritaires

	2015 Réalisés	2016 Réalisé	2017 Cible
Nombre de licences	16530	13375	14000
Nombre d'ATP	35386	36273	36000
Nombre total de licences et d'ATP	53916	49648	50000
Nombre et taux de licences féminines	2910 (15,7%)	1854 (13,86%)	2100 (15%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	10775 (58,15%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	32	57	25
30			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives			
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	38,04	38,89	30,0 %
30,0 %			
Reinforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	1	1	1
1			
Taux de suivi médical complet - SHN	41,51%	43,18%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	33,33%	100%	100%
100%			
Emplois d'avenir	0	0	0
0			
Lettres de missions signées dans CTS-Web	13 (92,86%)	13 (92,86%)	%
%			

Objectifs partagés

Objectif	N°2 Réalisé	N°4 Réalisé	N Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	14	13	14
14			
Favoriser l'accès et le développement de nouvelles pratiques du parachutisme	56/489	42/307	3000
3000			
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFP	22/20	22/20	22/22
22/22			
Mettre en place une politique d'accession de la France dans les instances internationales	6	6	6
6			
"Projet PERFORMANCE des équipes de France senior (féminine/masculine)	1	1	1
1			
Projet RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'équipe avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	1	1	1
1			
Mettre en place le nouveau PES 2014-2017 de la FFP	25/4/21	12/5/7	35/12/20
35/12/20			
Accompagnement l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	10/15+13CAE	6/17	13
13			
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	25/26/0	29/16/5	40/5/5
40/5/5			
Formation de cadres et bénévoles	12/115/98/15/0	12/135/61/13/37	15/95/50
15/95/50			
Développer une politique de féminisation	17/44 17/75	15/37 19/76	30/80
30/80			

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFP	168 700 €	39 700 €	39 700 €	129 000 €
Action 1	165 700 €	39 700 €	39 700 €	126 000 €
Structuration fédérale	128 200 €	24 700 €	24 700 €	103 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	37 500 €	15 000 €	15 000 €	22 500 €
Action 3	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
Favoriser l'accès et le développement de nouvelles pratiques du parachutisme	82 500 €	22 300 €	22 300 €	60 200 €
Action 1	82 500 €	22 300 €	22 300 €	60 200 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	57 500 €	14 000 €	14 000 €	43 500 €
Structuration fédérale	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	8 300 €	8 300 €	6 700 €
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Action 1	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Programmes d'échanges internationaux	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
"Projet PERFORMANCE des équipes de France senior (féminine/masculine)"	651 325 €	546 325 €	544 718 €	106 607 €
Action 2	621 800 €	520 800 €	520 000 €	101 800 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	621 800 €	520 800 €	520 000 €	101 800 €
Action 3	29 525 €	25 525 €	24 718 €	4 807 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	12 525 €	12 525 €	11 718 €	807 €
Accompagnement sanitaire préventif	17 000 €	13 000 €	13 000 €	4 000 €
Mettre en place le nouveau PES 2014-2017 de la FFP	77 500 €	67 500 €	67 500 €	10 000 €
Action 2	77 500 €	67 500 €	67 500 €	10 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	77 500 €	67 500 €	67 500 €	10 000 €
Accompagnement l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Action 2	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	37 000 €	27 000 €	27 000 €	10 000 €
Action 4	37 000 €	27 000 €	27 000 €	10 000 €
Professionalisation de l'activité	37 000 €	27 000 €	27 000 €	10 000 €
Formation de cadres et bénévoles	78 000 €	16 000 €	16 000 €	62 000 €
Action 4	78 000 €	16 000 €	16 000 €	62 000 €
Formations fédérales	78 000 €	16 000 €	16 000 €	62 000 €
TOTAL	1 173 525 €	791 325 €	789 718 €	383 807 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

72 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

717 218 €

FF Parachutisme / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Année 2017

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06039	00080156341	69	EUR

CCM PARIS MONTMARTRE GB

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 3900 0801 5634 169

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM PARIS MONTMARTRE GB
47 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE
DE PARACHUTISME
62 RUE DE FECAMP
75012 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06039	00080156341	69	EUR

CCM PARIS MONTMARTRE GB

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 3900 0801 5634 169

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM PARIS MONTMARTRE GB
47 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE
DE PARACHUTISME
62 RUE DE FECAMP
75012 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06039	00080156341	69	EUR

CCM PARIS MONTMARTRE GB

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 3900 0801 5634 169

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM PARIS MONTMARTRE GB
47 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE
DE PARACHUTISME
62 RUE DE FECAMP
75012 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

